

Chers membres de la Plateforme Justice pour tous,

Vous nous avez demandé de vous informer de la position du PTB quant aux points développés dans votre lettre du 17 janvier.

Nous en avons pris note avec beaucoup d'intérêt et nous appuyons votre préoccupation face à l'inaccessibilité croissante de la justice pour un nombre croissant de personnes.

La justice à deux vitesses doit faire l'objet d'une réforme démocratique.

Depuis longtemps, la justice en Belgique est lente, chère et incapable de protéger les intérêts des citoyens ordinaires. En revanche, elle arrive à toujours bien défendre ceux de l'establishment. L'homme ou la femme de la rue sont toujours poursuivis et punis plus sévèrement que ne le sont les infractions commises par les plus riches.

La justice est une tour d'ivoire et forme un monde à part, inaccessible au simple citoyen. Beaucoup de Belges le ressentent clairement : nous avons dans notre pays une justice de classe. Nous voulons réformer la justice pour la rendre plus juste et plus efficace.

Les propositions que nous avançons pour chaque point sont présentées ci-dessous.

Notre position sur la justice se trouve au chapitre 35 de notre programme électoral : "Pour une justice accessible, proche des gens et pour les gens". Vous pouvez retrouver ce point du programme via le lien suivant :

https://www.ptb.be/pour_une_justice_accessible_proche_des_gens_et_pour_les_gens

1. Quant aux obstacles financiers

Nous voulons améliorer l'accès à la justice pour les hommes et les femmes ordinaires. Nous défendons les revendications suivantes dans notre vision de la justice:

- Nous voulons améliorer l'accès à la justice pour les citoyens ordinaires. Nous réduisons les droits de greffe et supprimons la TVA sur les prestations des avocats.
- Nous étendons le droit à l'aide juridique et aux avocats pro deo et nous augmentons leur budget.
- Nous réduisons le plus possible les tâches des huissiers afin d'éviter des frais excessifs et inutiles pour les citoyens.
- Nous nous opposons à la privatisation de la justice qui lèse les droits des États et des peuples au profit des multinationales.

2. Quant aux obstacles géographiques et temporels

Nous croyons que la justice doit être plus accessible et plus proche du citoyen, y compris géographiquement. Nous défendons les revendications suivantes :

- Nous développons les tribunaux de première ligne et la justice de paix au lieu de la centralisation poussée actuelle.
- Nous veillons à ce que les problèmes entre citoyens se règlent autant que que faire se peut par la médiation, grâce à des maisons de justice et à une bonne aide juridique de première ligne.
- L'arriéré judiciaire est un problème important. Nous veillons à ce que les juges disposent du temps et de la liberté nécessaires pour traiter une affaire à fond sans subir de pression liée à des contrats de performance ou à un financement basé sur les résultats.
- Nous garantissons et restaurons les droits de la défense, tant dans la procédure civile que pénale. Nous retirons les mesures néfastes des différents "Pots pourris".
- Nous voulons un refinancement pour permettre une justice démocratique

3. Quant aux obstacles sociaux et linguistiques

La justice belge reste encore en grande partie une tour d'ivoire, loin des gens. Pour rendre la justice compréhensible, et moins hostile aux citoyens ordinaires, nous défendons les revendications suivantes :

- Nous simplifions les procédures et imposons l'utilisation d'un langage simple.
- Nous encourageons l'informatisation de la justice dans l'intérêt des citoyens. Elle doit rester aux mains des autorités.
- Nous défendons la généralisation de l'intervention de juges sociaux, comme c'est déjà le cas dans les tribunaux du travail.
- Nous demandons l'abrogation de la loi sur les sanctions administratives communales car elle viole le principe de séparation des pouvoirs.

* *

Nous appuyons également votre demande d'évaluer l'impact des réformes de l'aide juridique de 2016 ainsi que la mise en place un système garantissant l'accès à la justice à toutes les couches de la population, y compris la classe moyenne (via une révision des limites de revenus permettant de bénéficier de l'aide juridique).

Il reste encore également beaucoup de travail à faire en Belgique concernant la justice pénale. Nous voyons souvent que les infractions qui concernent les "petits délinquants" sont lourdement poursuivies, alors que les infractions commises les gens puissants restent bien souvent impunies.

Nos droits démocratiques sont par ailleurs menacés.

C'est pourquoi nous défendons les revendications suivantes :

- Nous supprimons la loi sur la transaction pénale, nous donnons la priorité à la poursuite effective des grands fraudeurs et délinquants financiers, et nous prévoyons plus de moyens à cette fin.
- Nous défendons le statut des juges d'instruction. Leurs compétences légales exclusives dans une enquête judiciaire doivent être préservées.
- Nous donnons plus d'importance aux intérêts de la victime dans le traitement d'une affaire par la police, le ministère public ou le tribunal.
- Nous favorisons les sanctions réparatrices et éducatives dans l'intérêt des victimes au lieu de sanctions répressives en cas de criminalité de quartier.
- Nous voulons que les infractions graves soient punies sérieusement et efficacement.

Nous espérons ainsi avoir répondu adéquatement à vos questions. Notre programme complet se trouve ici : <https://www.ptb.be/programme>

Cordialement,

Pour le PTB,

Ivo Flachet